



Ville de SAUSSET-LES-PINS

Publié le 07 04 25

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 3 avril 2025

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 20

Qui ont pris au vote : 28

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, M. Thomas ARDUIN.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Serge AMBAN à Mme Christelle BURRIAT,

Mme Julie SAVI à M. Stéphane DETRAY,

Mme Valérie WILLEMART à Mme Elisabeth MARAÏNI,

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA à M. Alain LEVINSPUHL,

Mme Valérie MASSON-RAGUSA à M. Etienne HERPIN,

Mme Marjolaine CHATONEY à M. Jean-Louis LABOURAYRE,

M. Philippe GALIZZI à Mme Marie-Laure WALTHER,

Mme Anne-Sophie STERBA à Maxime MARCHAND

Absents : M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN.

DELIBERATION N° 2025-04-19

Nomenclature ACTES 4.1

Liste des emplois permanents au 01/05/2025

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu la présentation aux membres du comité social territorial en date du 25 mars 2025, CONSIDERANT la nécessité de créer et de supprimer des grades en fonction des besoins de service.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau présenté en annexe ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités administratives consécutives à la modification du tableau des effectifs du personnel ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;



Le Maire,
Maxime MARCHAND



VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire

DELIBERATION N° 2025-04-19

Objet : Liste des emplois permanents au 01/05/2025

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade chaque année.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

En cas de création d'emploi, la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (x / 35èmes).

Pour rappel, depuis 2021, 74 avancements de grade ont été réalisés et notamment pour cette année 2025, **33 avancements de grade seront effectués** :

Pôle Sécurité :	1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 Chef de service PM à temps complet 1 Gardien-Brigadier à temps complet
Pôle Enfance - Familles :	1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet 3 Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet 3 Agents de maîtrise à temps complet 1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 Infirmier de classe normale à temps complet

Pôle Cadre de vie :	2 Adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet 2 Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet 1 Garde-Champêtre à temps complet
Pôle Finances	1 Rédacteur à temps complet
Pôle Technique	1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet 1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet 1 Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 Rédacteur à temps complet
Pôle Direction Générale	1 Agent de maîtrise à temps complet 1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Pôle Vie Locale	1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet 1 Rédacteur à temps complet 2 Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 Agent de maîtrise à temps complet 1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Pôle Cohésion sociale	1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet

Un tableau est nécessaire pour donner suite à des départs à la retraite ou des mutations ainsi que prévoir des avancements de grade et des nominations en tant que stagiaires.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal de voter cette délibération.

ANNEXE 1 - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/05/2025

Statut contractuel	FILIÈRE	Cat.	CADRE D'EMPLOIS	GRADE (PPCR)	Nb heures semaine	Postes pourvus		Postes vacants		TOTAL GENERAL		
						TC	TNC	TC	TNC			
Total contractuel fonctionnaire	Directeur de cabinet	A			35h	1	1	1	1	1		
		Total A				1	1	1	1	1		
	Administrative	Attaché	A	ATTACHE PRINCIPAL			3	3			3	
			B	ATTACHE TERRITORIAL	35h	3	3	1		1	4	
		Emploi de direction	A	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES			1	1			1	
			Total A				7	7	1		8	
		Rédacteur	B	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	35h	1	1	1			1	
			Total B				5	5	5		6	
		Adjoint administratif territorial	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	35h	5	5	1			1	6
			Total C				10	10	1		11	
Total C					35h	6	6	4	4	10		
	Total C					21	22	6	28			
Total Administrative						34	35	7	42			
MS - médico-sociale	A	Infirmier en soins généraux		Infirmier en soins généraux de classe normale	35h	1	1	1	1	2		
			Total A			1	1	1	1	2		
	B	Auxiliaire de puériculture		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	35h			2		2		
			Total B			5	5	2		5		
Total MS - médico-sociale						6	6	3	9			
MS - sociale	A	Educateur de jeunes enfants		EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS de CI Except	35h	1	1			1		
			Total A			1	1			1		
	C	Agent spécialisé des écoles maternelles		ATSEM PRINCIPAL DE 2è classe	35h	1	1			1		
			Total C			6	6			6		
Total MS - sociale						7	7		8			
Police municipale	B	Chef de service de PM		CHEF DE SERVICE PM	35h			1		1		
			Total B			1	1			1		
	C	Agent de police municipale		BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	35h	7	7			7		
			Total C			2	2	1		1		
Total Police municipale						9	9	1	10			
Technique	B	Technicien		TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère classe	35h			1		1		
			Total B			2	2			2		
	C	Adjoint technique territorial		ADJOINT TECHNIQUE	20h				1	1		
			Total C			1	1	1		1		
Total Technique						2	2	1	3			
Total Police municipale	B	Technicien		TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème classe	35h							
			Total B			2	2			2		
	C	Adjoint technique territorial		ADJOINT TECHNIQUE	20h				1	1		
			Total C			4	4	1		5		
	Agent de maîtrise		ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1è classe	35h	16	16	8		8	24		
		Total C			2	2	5		5	7		
	Agent de maîtrise		ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2è classe	35h	19	19	6		6	25		
		Total C			3	3	5		5	8		
	Agent de maîtrise		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	35h	8	8	2		2	10		
		Total C			48	5	53	26	2	28	81	
Total Police municipale					50	55	27	2	84			
Animation	B	Animateur		ANIMATEUR TERRITORIAL	35h			1		1		
			Total B			1	1			1		
Total Animation						107	6	113	40	2	42	155
Total fonctionnaire						108	6	114	40	2	42	158